

**Budget principal et budgets
annexes**

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Rapport de présentation

1	ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL.....	5
1.1	Les résultats budgétaires 2018.....	5
1.1.1	Vue d'ensemble par section.....	5
1.1.2	Tableaux d'exécution budgétaire par chapitre	6
1.1.2.1	Section de fonctionnement	6
1.1.2.2	Section d'investissement.....	7
1.1.3	Les domaines d'intervention en investissement.....	8
1.2	Indicateurs de la situation financière	11
1.2.1	Evolution des comptes administratifs :.....	11
1.2.2	Mode de financement des investissements.....	12
1.3	Les marges financières à travers les ressources de la CAN.....	13
1.3.1	La fiscalité perçue par la CAN.....	14
1.3.2	Les produits tarifaires.....	16
1.3.3	L'emprunt.....	16
1.3.4	La dotation globale de fonctionnement.....	18
1.4	Les marges financières à travers les charges de fonctionnement de la CAN	19
1.4.1	Les charges à caractère général (chapitre 011) : 16,744 M€ (+7,27% par rapport à 2017, soit +1,135 M€)	19
1.4.1.1	Les fluides (1,254 M€).....	19
1.4.1.2	L'entretien du patrimoine (2,691 M€).....	19
1.4.1.3	La gestion du parc automobile (2,373 M€).....	20
1.4.1.4	Les prestations liées à la gestion des déchets ménagers (4,792 M€).....	21
1.4.1.5	Les autres grands postes (2,237 M€).....	22
1.4.2	Les charges de personnel (chapitre 012) : 25,796 M€ (+6,01% par rapport à 2017, soit +1,462 M€)	24
1.4.3	Les atténuations de produits (chapitre 014) : 28,401 M€ (-3,23% par rapport à 2017, soit -0,947 M€)	24
1.4.4	Les subventions et participations (chapitre 65) : 4,186 M€ (+1,43% par rapport à 2017, soit +0,059 M€)	25
2	– ANALYSE FINANCIERE DES BUDGETS ANNEXES.....	26
2.1	Budget assainissement	26
2.1.1	Les charges à caractère général (chapitre 011) : 3,233 M€ (+14,84% comparé à 2017, soit +0,418 M€)	27
2.1.2	Les charges de personnel (chapitre 012) : 2,763 M€ (-5,93% comparé à 2017, soit -0,174 M€) .	27
2.1.3	Les charges de gestion courante (chapitre 65) : 0,175 M€ (-18,40% comparé à 2017, soit -0,039 M€)	27
2.1.4	Les dépenses d'équipements : 7,854 M€ (contre 9,943 M€ en 2017).....	28
2.2	Budget transports	29
2.2.1	Les charges à caractère général (chapitre 011) : 13,118 M€ (-2,34% comparé à 2017, soit -0,314 M€)	30
2.2.2	Les charges de personnel (chapitre 012) : 0,271 M€ (-35,01% comparé à 2017, soit -0,146 M€)	30
2.2.3	Les charges de gestion courante (chapitre 65) : 1,567 M€ (+10,17% comparé à 2017, soit +0,145 M€)	30
2.2.4	Les dépenses d'équipements : 1,880 M€ (contre 1,314 M€ en 2017, soit +0,566 M€).....	31
2.3	Synthèse des résultats 2018 des autres budgets.....	32
2.3.1	Zones d'activités économiques	32
2.3.2	Immobilier d'entreprises.....	32
2.3.3	Activités assujetties à TVA.....	33
2.3.4	Energies renouvelables	33

3	– LA GESTION DE LA DETTE	35
3.1	La capacité de désendettement (hors budget ZAE)	35
3.2	la gestion active de la dette	36
4	– LES AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS.....	37
4.1	Les garanties d'emprunts.....	37
4.2	Les détentions de parts en capital.....	38
4.3	Les subventions de fonctionnement.....	38
4.4	Les subventions d'équipement versees	40
4.5	Les délégations de service public	41
4.6	Les concessions publiques d'aménagement.....	41

Le compte administratif permet d'analyser l'exécution de l'année budgétaire passée. Il retrace ainsi toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année et informe des engagements de la collectivité à long terme avec les emprunts contractés, les garanties d'emprunt accordées et l'accompagnement réalisé auprès des partenaires associatifs notamment.

L'analyse du compte administratif est l'occasion de mettre en perspective les réalisations par rapport aux engagements pris lors du débat budgétaire et renseigner sur la situation financière de la CAN.

Le compte administratif 2018 sera étudié à partir de :

- I – Analyse financière du budget principal
- II – Analyse financière des budgets annexes
- III – La gestion de la dette
- IV – Les autres engagements financiers

1 ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

Les données des tableaux ci-après sur les années 2015 à 2018 sont cumulées du budget principal et déchets ménagers, et retraités des compétences déléguées.

1.1 LES RESULTATS BUDGETAIRES 2018

1.1.1 Vue d'ensemble par section

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	82 121 445,40
Dépenses totales	82 121 445,40
Recettes de l'exercice	92 510 799,38
Excédent reporté 2017	18 094 193,23
Recettes totales	110 604 992,61
D'où un excédent au 31/12/2018 de :	28 483 547,21 €

INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	30 696 748,11
Déficit reporté 2017	7 549 588,11
Dépenses totales	38 246 336,22
Recettes de l'exercice	14 493 089,64
Affectation du résultat 2017 (article 1068)	8 872 828,42
Résultat 2017 reporté	
Recettes totales	23 365 918,06
D'où un résultat comptable au 31/12/2018 d	-14 880 418,16 €

Soit un excédent global de clôture de 13 603 129,05 €

contre 19 417 433,54 € en 2017

1.1.2 Tableaux d'exécution budgétaire par chapitre

La Communauté d'Agglomération vote son budget par chapitre. La vue par section 2018 présente les réalisations avec le taux de consommation des crédits votés.

1.1.2.1 Section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Prévisions	Réalisations	%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	141 500	108 888	76,95%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	7 179 662	6 896 099	96,05%
73	IMPOTS ET TAXES	64 373 000	64 881 941	100,79%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	18 483 650	18 377 687	99,43%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75 372	71 820	95,29%
76	PRODUITS FINANCIERS	73 000	72 688	99,57%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	233 950	399 811	170,90%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 007 130	1 009 902	100,28%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		91 567 264	91 818 835	100,27%
042	OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	719 100	691 965	96,23%
043	OPERAT D'ORDRE A L'INTERIEUR SECT. FONCT.	0	0	0,00%
002	EXCEDENT REPORTE	18 094 193		
RECETTES TOTALES		110 380 557	92 510 799	83,81%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Prévisions	Réalisations	%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 457 833	16 743 949	95,91%
012	CHARGES DE PERSONNEL	26 077 519	25 796 396	98,92%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	28 474 490	28 401 243	99,74%
022	DEPENSES IMPREVUES	730 069		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 415 539	4 186 174	94,81%
66	CHARGES FINANCIERES	1 125 000	1 086 664	96,59%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	84 800	44 836	52,87%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 055 000	0	0,00%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		79 420 250	76 259 263	96,02%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	25 047 587		
042	OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 912 720	5 862 183	99,15%
043	OPERAT D'ORDRE A L'INTERIEUR SECT. FONCT.	0	0	0,00%
DEPENSES TOTALES		110 380 557	82 121 445	74,40%

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 96,02%. Celui des recettes réelles de fonctionnement à 100,27%.

Il convient de rappeler que le virement de la section de fonctionnement (25 047 587 €) à la section d'investissement ne fait pas l'objet d'exécution. Sa concrétisation se réalise, en cas de besoin, au moment de l'affectation du résultat à l'exercice suivant.

1.1.2.2 Section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Prévisions	Réalisations	%
024	PRODUITS DES CESSIONS	1 250		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	13 773 223	10 518 291	76,37%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	845 894	3 043 400	359,78%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 400 000	1 400 000	100,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	2 001	100,00%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0	7 047	100,00%
27	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	2 470 460	1 458 883	59,05%
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT	295 213	0	0,00%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		18 786 040	16 429 623	87,46%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	25 047 587		
040	OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 912 720	5 862 183	99,15%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 727 100	1 074 113	62,19%
001	EXCEDENT REPORTE	0		
RECETTES TOTALES		51 473 447	23 365 918	45,39%

Le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement s'élève à 87,46%.

Ce taux est corrélé à celui des dépenses d'investissement, mais il dépend également du délai d'instruction du remboursement du FCTVA par l'Etat.

Il convient de noter l'encaissement en fin d'année d'une subvention de 2,119 M€, non budgétisée, dans le cadre de la réhabilitation de la Médiathèque Moinot (versement de la DRAC).

Le chapitre 024 ne fait pas l'objet d'exécution. La formalisation des cessions d'actifs s'effectue par des opérations d'ordre entre la section de fonctionnement et celle d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Prévisions	Réalisations	%
020	DEPENSES IMPREVUES	400 000		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 575 000	4 534 080	99,11%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 440 109	1 072 660	43,96%
204	SUBV. D'EQUIPEMENTS VERSEES	750 000	438 150	58,42%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 619 842	6 547 785	56,35%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 803 077	3 887 770	66,99%
27	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	4 262 115	3 359 173	78,81%
20150001	REQUALIFICATION VOIRIE ZAE	1 599 456	1 231 442	76,99%
20160001	CONSERVATOIRE DE NIORT	1 150 000	757 708	65,89%
20160002	MEDIATHEQUE P MOINOT	1 067 000	823 081	77,14%
20160003	PISCINE PRE LEROY	1 400 000	1 199 684	85,69%
20160004	AP/CP PLH	3 110 000	2 621 841	84,30%
20160005	ARCHIVES VDN-CAN ET RESERVES MUSEES	91 431	45 073	49,30%
20170001	CENTRE DE TRANSFERT DE SOUCHE	528 484	476 970	90,25%
20170002	PACT 1	1 200 000	1 051 410	87,62%
20180001	DECHETTERIE DE SOUCHE	60 000	0	0,00%
20180002	PACT 2	1 100 000	653 456	59,41%
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES	130 000	126 558	97,35%
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT	191 144	103 832	54,32%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		41 477 659	28 930 671	69,75%
040	OPERAT D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	719 100	691 965	96,23%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 727 100	1 074 113	62,19%
001	DEFICIT REPORTE	7 549 588		
DEPENSES TOTALES		51 473 447	30 696 748	59,64%

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement atteint 69,75% en 2018.

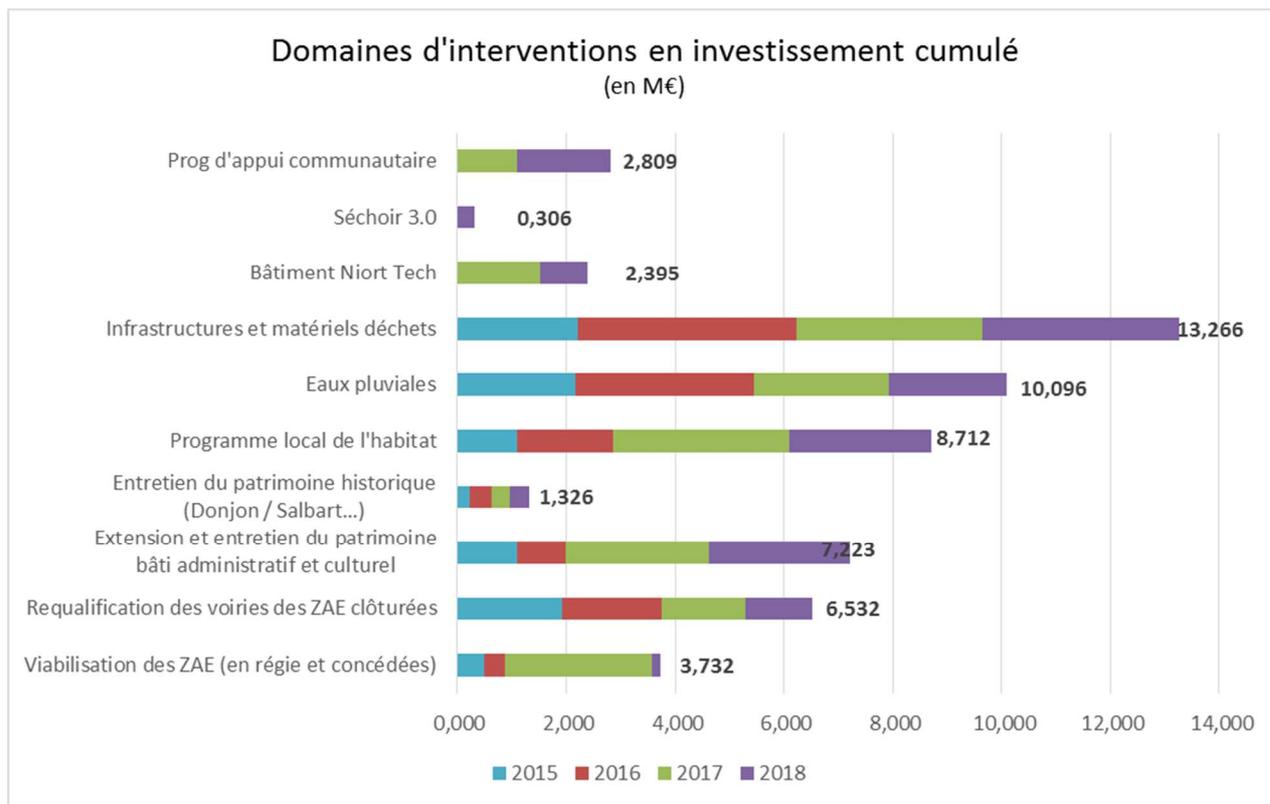
Le volume des dépenses d'équipements atteint 24,166 M€ en 2018, soit 66,79% des crédits inscrits.

1.1.3 Les domaines d'intervention en investissement

Les grands domaines de dépenses d'équipements 2018 relèvent :

- Du traitement des eaux pluviales pour 2,157 M€,
- Des infrastructures et matériels en matière de déchets pour 3,625 M€,
- De la requalification de voirie des ZAE pour 1,231 M€,
- Du financement des capacités d'accueil des entreprises pour 3,205 M€
- Du soutien à l'habitat (PLH) pour 2,622 M€,
- De l'accompagnement des investissements communaux (PACT) pour 1,705 M€,
- De la montée en charge des réhabilitations des équipements culturels (CRD ; Médiathèque Moinot) pour 1,581 M€,
- De l'initiation des travaux sur la piscine de Pré-Leroy pour 1,200 M€,
- De l'entretien et de l'extension de notre patrimoine bâti administratif et culturel pour 2,593 M€
- Des équipements informatiques (matériels ; réseaux ; applications) pour 1,447 M€

Le graphique ci-dessous permet d'avoir une vision pluriannuelle des engagements financiers de la CAN dans le champ d'intervention de ses compétences.



La CAN a adopté depuis quelques années des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permettant de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements. Elles engagent la collectivité sur la période fixée.

Ce dispositif permet d'une part, de faciliter l'arbitrage des élus en les éclairant sur la visibilité pluriannuelle des crédits affectés à la réalisation d'un projet et d'autre part, de limiter la mobilisation prématurée des crédits et favoriser ainsi un meilleur taux d'exécution.

A ce jour, 6 projets font l'objet d'une autorisation de programme :

1. Le plan local pour l'habitat 2016-2021 (24,500 M€) avec un lissage des paiements jusqu'en 2022.
2. La réhabilitation du Conservatoire Auguste Tolbecque 2017-2020 (4,800 M€).
3. Le Programme d'appui communautaire au territoire sur la période d'engagement 2017-2018 avec une durée de paiement en lien avec la règle de caducité qui porte jusqu'en 2021 (6,000 M€).
4. Le Programme d'appui communautaire au territoire sur la période d'engagement 2018-2020 avec une durée de paiement en lien avec la règle de caducité qui porte jusqu'en 2023 (6,000 M€).
5. La réhabilitation de la médiathèque Pierre Moinot 2017-2021 (13,000 M€)
6. La réhabilitation de la piscine de Pré-Leroy 2017-2021 (20,000 M€)

Les autorisations de programmes présentent les échéanciers de crédits prévisionnels suivants :

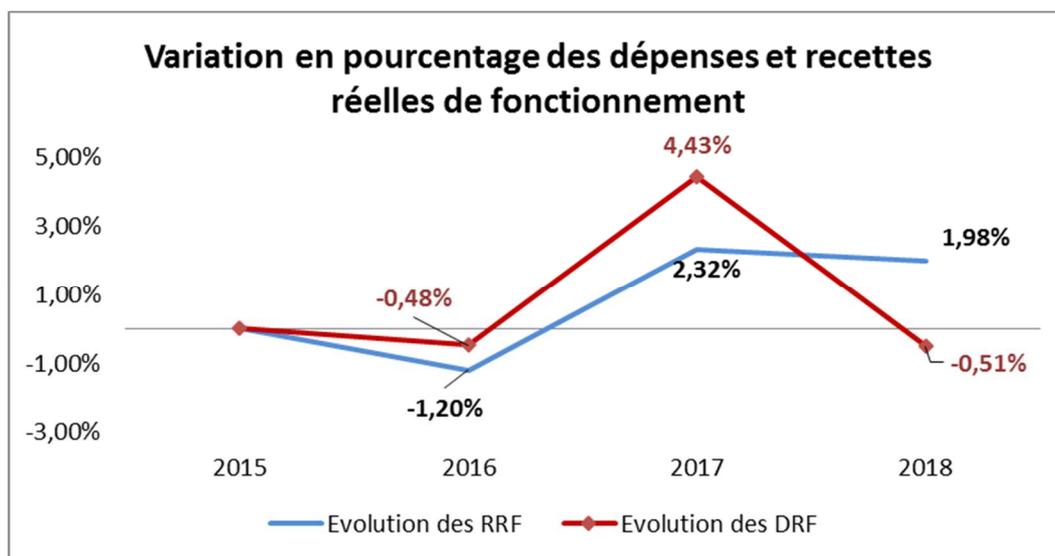
Libellé des opérations	Durée des paiements	Montant de l'AP en M€	Echéanciers des crédits prévisionnels								
			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Programme local de l'habitat	2016-2022	24,500	0,148	1,979	2,622	4,261	5,500	5,000	4,990		
Conservatoire Auguste Tolbècque	2017-2020	4,800		0,261	0,758	3,125	0,656				
Médiathèque Moinot	2017-2021	13,000		0,216	0,823	3,000	7,160	1,801			
Piscine Pré-Leroy	2017-2021	20,000		0,205	1,200	7,000	11,300	0,295			
Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°1	2017-2021	6,000		1,104	1,051	1,700	0,800	1,345			
Prog d'Appui Communautaire au Territoire n°2	2018-2023	6,000			0,653	2,000	2,000	0,550	0,450	0,347	
Total des engagements pluriannuels		74,3	0,148	3,765	7,107	21,086	27,416	8,991	5,44	0,347	

1.2 INDICATEURS DE LA SITUATION FINANCIERE

1.2.1 Evolution des comptes administratifs :

Taux de progression des recettes réelles de fonctionnement 2018 = + 1,98%

Taux de progression des dépenses réelles de fonctionnement 2018 = - 0,51%



Pour la première fois depuis 3 ans, le taux d'évolution des recettes est plus important que celui des dépenses. Cette inversion des courbes est à observer au regard des dépenses exceptionnelles ayant marqué 2017 et non renouvelées en 2018 :

- La mise en place de provisions pour 1,384 M€ concernant les risques liés au plan de prévention des risques technologiques et au traitement des déchets verts,
- Les indemnités versées au SMITED pour 0,682 M€ dans le cadre du protocole d'accord transactionnel lié à la fusion de 2014.

et des recettes exceptionnelles sur 2018 :

- La reprise sur provision pour dette de 1,000 M€ constituée entre 2010 et 2013
- Le remboursement de sinistres pour un montant de 0,233M€.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la situation financière du budget principal entre 2015 et 2018.

		2015 retraité*	2016 retraité*	%	2017	%	2018	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	89 064 819	87 996 833	-1,20%	90 033 992	2,32%	91 818 835	1,98%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	73 756 917	73 400 019	-0,48%	76 653 493	4,43%	76 259 263	-0,51%
EPARGNE BRUTE	(3) = (1) - (2)	15 307 902	14 596 814	-4,65%	13 380 499	-8,33%	15 559 572	16,29%
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	(4)	3 000 596	2 669 073	-11,05%	2 866 659	7,40%	3 134 080	9,33%
EPARGNE NETTE	(5) = (3) - (4)	12 307 306	11 927 741	-3,08%	10 513 840	-11,85%	12 425 492	18,18%
RECETTES EXTERNES	(6)	2 118 856	2 081 562		2 366 991		4 697 911	
AVANCES REMBOURSABLES ET PARTICIPATIONS	(7)	1 109 149	774 818		1 148 407		1 458 883	
EMPRUNTS DE L'ANNEE	(8)	0	0		4 395 915		0	
OPE NEUTRES DE DETTE	(9)	1 820 000	4 851 144		1 540 000		1 400 000	
TOTAL Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	20 355 907	22 304 337		22 831 811		23 116 366	
DEPENSES EQUIPEMENTS	(11)	13 873 124	16 078 307		21 296 426		24 166 202	
AUTRES DEPENSES	(12)	52 927	110 353		1 341 250		230 390	
OPE NEUTRES DE DETTE	(13)	1 820 000	4 851 144		1 540 000		1 400 000	
TOTAL Dépenses Réelles Nettes Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	18 746 647	23 708 877		27 044 334		28 930 672	
RESULTAT EXERCICE	(15) = (10) - (14)	1 609 261	-1 404 539		-4 212 524		-5 814 305	
RESULTATS N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	23 467 466	25 038 976		23 629 957		19 417 434	
RESULTAT DE CLOTURE	(17) = (15) + (16)	25 076 727	23 634 437		19 417 433		13 603 128	
ENCOURS DETTE NET		35 059 064	32 389 991		34 050 247		30 916 167	
Taux d'épargne brute	EB/RRF	17,19%	16,59%		14,86%		16,95%	
Taux d'épargne nette	EN/RRF	13,82%	13,55%		11,68%		13,53%	
Taux d'endettement	Encours/RRF	39,36%	36,81%		37,82%		33,67%	
Ratio de désendettement	Encours/EB	2,29	2,22		2,54		1,99	

*retraitement des compétences détransférées et de la contribution déchets ménagers versée au budget principal (dépense/recette)

L'autofinancement et le prélèvement sur le fonds de roulement ont permis le financement les investissements.

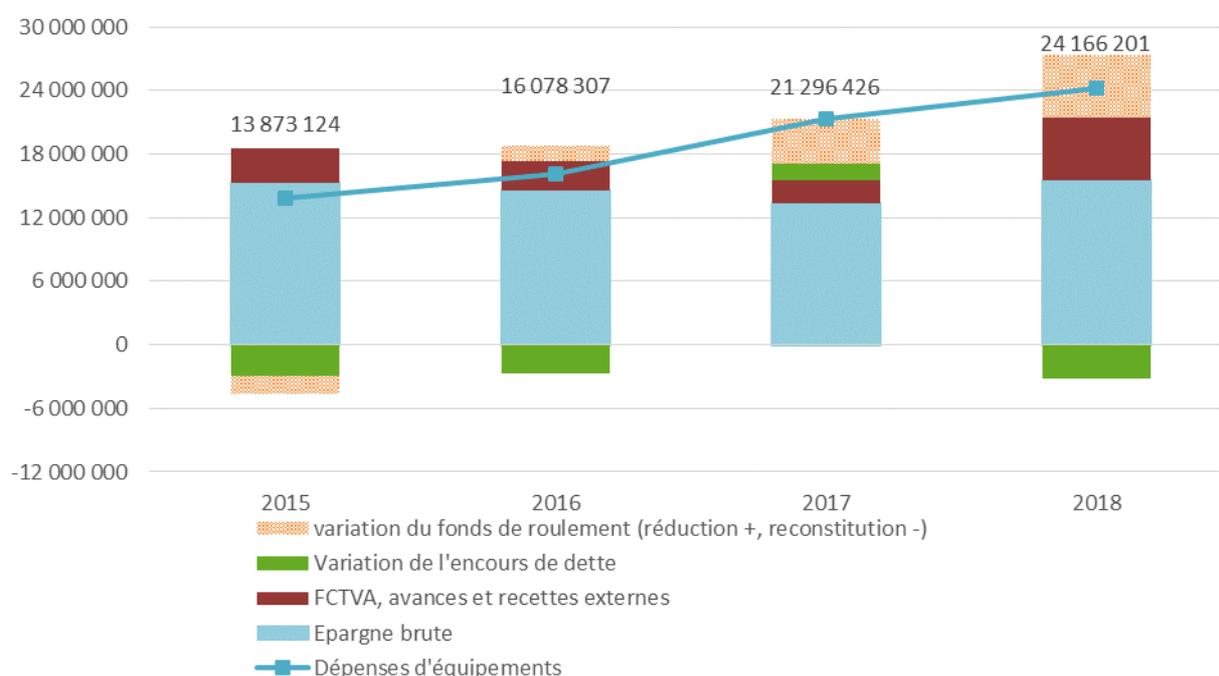
En 2018, le montant global du résultat de l'exercice (-5,814 M€) lié au volume des investissements a été financé par un prélèvement sur le fonds de roulement en limitant le recours à l'endettement.

1.2.2 Mode de financement des investissements

Les sources de financement de la section d'investissement d'une collectivité sont diverses : l'autofinancement, l'emprunt, les subventions d'investissement perçues, les cessions d'actif, la consommation des résultats constitués....

Aussi, l'analyse du mode de financement des dépenses d'équipements permet de mesurer les choix adoptés par la collectivité.

Mode de financement des dépenses d'équipements



L'analyse du graphique précédent montre que l'autofinancement de l'année concourt prioritairement aux financements des investissements pour un montant de 15,560 M€ (à hauteur de 64%). Il faut ajouter le recours aux excédents pour 5,814 M€ (qui sont également des recettes propres). Le niveau des subventions est important cette année et devrait se poursuivre sur 2020 avec les projets largement co-financés du CRD et de la médiathèque Moinot.

1.3 LES MARGES FINANCIERES A TRAVERS LES RESSOURCES DE LA CAN

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ont élargi leur assiette fiscale auprès des ménages à l'occasion de la suppression de la taxe professionnelle.

Désormais, les EPCI disposent d'une base fiscale dont le produit se répartit 45% sur les ménages (taxe d'habitation ; taxes foncières ; TEOM) et 55% sur les entreprises (contribution économique territoriale ; taxe sur les surfaces commerciales ; imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).

Une autre ressource de la CAN est la tarification des services publics rendus.

Enfin, la CAN dispose d'une capacité d'emprunt permettant d'honorer les engagements politiques pris en matière d'investissement.

Il est donc utile de mesurer les impacts des 3 leviers suivants :

- **la fiscalité directe**
- **les produits tarifaires**
- **l'emprunt**

Pour rappel, la Dotation globale de fonctionnement (DGF), composée de la dotation intercommunalité et la dotation de compensation, poursuit son érosion liée aux critères de répartition entre collectivités.

1.3.1 La fiscalité perçue par la CAN

Le produit fiscal des collectivités varie chaque année en raison de l'actualisation des valeurs foncières à hauteur de l'évolution des prix à la consommation constatée au 1/11/N-1 (par rapport à 1/11/N-2).

Le tableau ci-dessous présente les hausses constatées liées à cette actualisation sur plusieurs années.

Revalorisation législatives des valeurs locatives					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
1,8%	0,9%	0,9%	1,0%	0,4%	1,2%

Les autres variables du produit fiscal portent sur le niveau de taux adopté par la collectivité et l'évolution des bases physiques (création d'entreprises, extension d'activités, nouveaux habitants...).

En 2018, les recettes de fiscalité¹ de la CAN se sont élevées à **62,702 M€** (62,332 M€ en 2017), soit +0,59% par rapport à 2017 et +1,92% depuis 2015.

Le tableau ci-après constate l'évolution des produits fiscaux par taxe.

Les taux n'ont pas évolué depuis l'harmonisation fiscale de 2015 liée à la fusion.

Montants en €	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evol en % 2018/2017	Evol moyenne depuis 2015
Taxe d'habitation	17 330 888	17 112 214	17 236 760	17 545 915	1,79%	0,42%
Taxe foncière Bâti	71 838	72 815	74 787	76 225	1,92%	2,00%
Taxe foncière non Bâti	120 487	121 559	122 061	123 522	1,20%	0,83%
TEOM	14 804 255	15 125 610	15 401 606	15 704 722	1,97%	1,99%
CFE	11 721 162	12 177 353	12 577 401	13 227 043	5,17%	4,11%
CVAE	12 105 417	11 653 572	13 185 027	12 686 049	-3,78%	1,87%
IFER	1 074 808	1 050 357	1 051 134	1 160 193	10,38%	2,72%
TASCOM	1 884 976	2 014 537	2 540 032	2 035 294	-19,87%	4,36%
TaFNB	141 159	141 516	142 813	143 168	0,25%	0,47%
Total	59 254 990	59 469 533	62 331 621	62 702 131	0,59%	1,92%

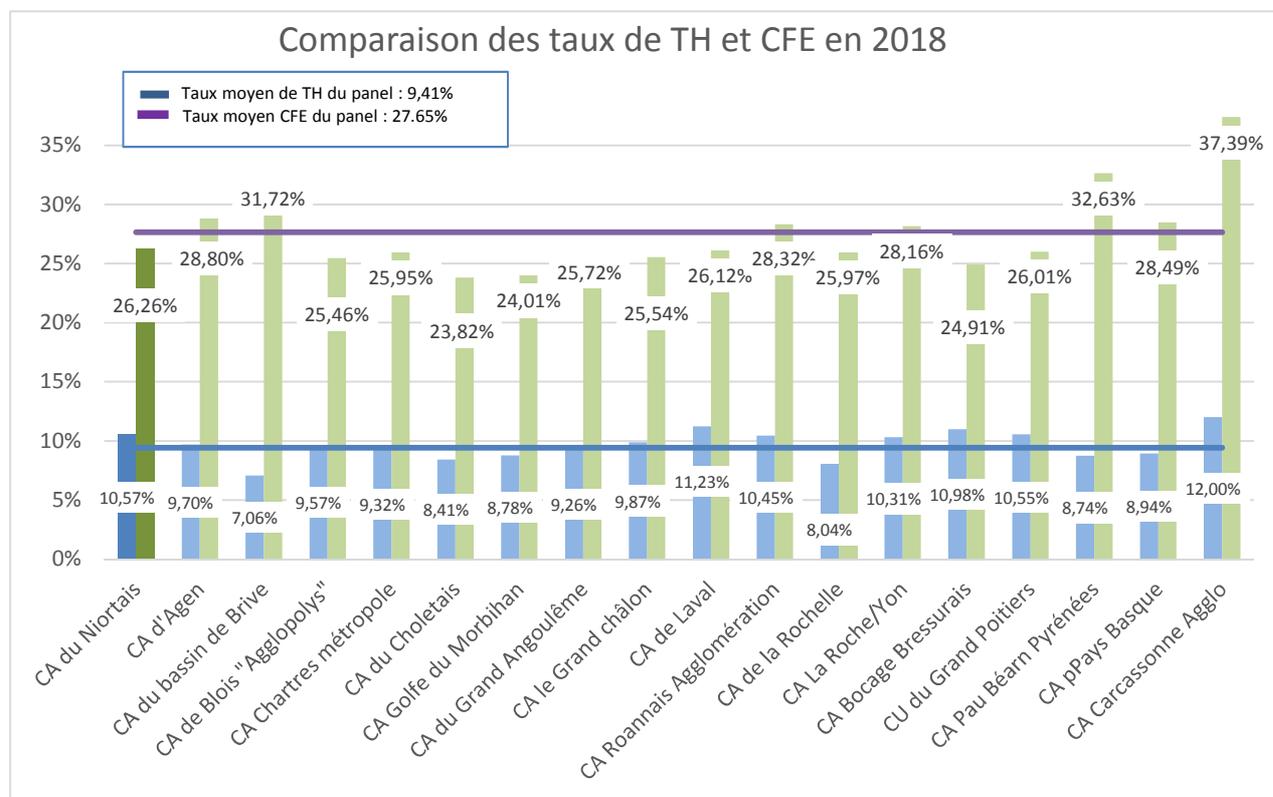
Les rôles supplémentaires ont été répartis dans chacune des taxes concernées.

Même si l'exercice de comparaison entre EPCI est difficile en raison des périmètres de compétences différenciées, le graphique ci-dessous montre la part de fiscalité perçue par habitant sur les territoires de la strate 100 000 à 200 000 habitants.

Il est décrit ci-après les taxes actuelles sur lesquelles la CAN dispose d'un levier : Cotisation Foncière des Entreprises et Taxe Habitation. Sur cette dernière, le levier taux va devenir quasiment inopérant compte tenu de sa disparition programmée d'ici

¹ Hors TLPE, Taxe de séjour et redevances de stationnement des gens du voyage

2021. Egalement, la CAN est dépendante en matière de taux de l'évolution de la fiscalité des communes : le taux de CFE ne peut augmenter plus fortement que la progression constatée entre N- 2 et N-1 du taux moyen pondéré communal des taxes TH, TFB, TFNB cumulé des 40 communes.



Concernant la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), il faut noter que le taux applicable n'est pas décidé par la CAN, le taux effectif d'imposition est obtenu en application d'un barème progressif (le taux théorique unique et uniforme est de 1,5%).

	2015	2016	2017	2018
CVAE	12 105 417	11 653 572	13 185 027	12 686 049
Variation		-3,73%	13,14%	-3,78%

Sur la TASCOM, le produit est obtenu en appliquant à la totalité de la surface de vente un tarif qui varie selon le chiffre d'affaires annuel au mètre carré, la superficie et l'activité (barème national). Les EPCI ont la possibilité de moduler le montant de la TASCOM en appliquant un coefficient multiplicateur de 0,80 à 1,20² (et désormais 1,30 sous condition d'abattement de TFB en faveur des petits commerces < 400 m²).

Pour 2018, le montant de la TASCOM s'élève à **2,035 M€** contre 2,540 M€ en 2017, soit -19,87%. Cette diminution est due à de nouvelles modalités de perception de la

² Le coefficient retenu par la CAN est de 1,10 pour 2017 et de 1,15 pour 2018.

TASCOM avec un acompte anticipé versé en 2017 (article 21 de la loi de finances 2017).

1.3.2 Les produits tarifaires

Les recettes des entrées et activités réalisées dans nos équipements représentent un montant de 1,755 M€. Il convient de noter l'exploitation de la patinoire à partir du 01/03/2018 et la fermeture de Pré Leroy à compter du 17/09/2018.

Politique	Montant 2015	Montants 2016	Montants 2017	Montants 2018	Var 2018/2017	Evol moyenne depuis 2015
Sports	932 599 €	1 050 011 €	1 037 142 €	1 150 445 €	10,92%	7,43%
Musées	51 360 €	58 163 €	71 830 €	74 746 €	4,06%	13,60%
Conservatoire	337 441 €	334 926 €	341 156 €	331 925 €	-2,71%	-0,53%
Médiathèque	79 016 €	84 228 €	80 937 €	67 089 €	-17,11%	4,81%
Arts plastiques	47 817 €	55 729 €	60 021 €	59 258 €	-1,2%	7,66%
Gens du voyage	73 625 €	81 196 €	75 758 €	71 955 €	-5,02%	-0,48%
TOTAL	1 521 859 €	1 664 253 €	1 666 844 €	1 755 418 €	5,31%	4,94%

Le tableau, ci-après, illustre à travers les dépenses de chacune de ces politiques, la part couverte par les recettes individuelles des tarifs.

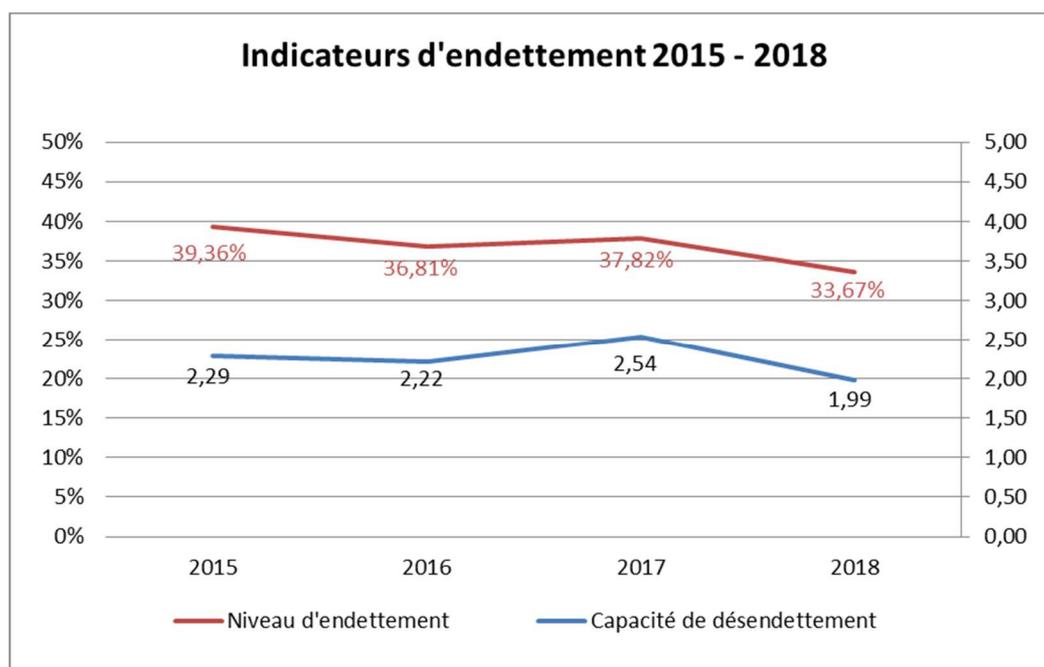
Politique	Dépenses		Recettes		Part des recettes tarifaires dans le financement (D/A)
	Dépenses réelles totales 2018 (A)	Dont charges de personnel (B)	Recettes réelles totales (C)	Dont revenus tarifaires 2018 (D)	
Sports	4 419 976 €	2 386 947 €	1 256 961 €	1 150 445 €	8,03%
Musées	1 300 036 €	878 820 €	99 753 €	74 746 €	5,75%
Conservatoire	2 674 531 €	2 421 717 €	421 158 €	331 925 €	12,41%
Médiathèque	3 104 869 €	2 355 437 €	185 455 €	67 089 €	2,16%
Arts plastiques	221 291 €	189 639 €	59 379 €	59 258 €	26,78%
Gens du voyage	411 675 €	215 931 €	285 430 €	71 955 €	17,48%

1.3.3 L'emprunt

Actuellement, la CAN est faiblement endetté et le niveau d'emprunt a diminué depuis 2015 de 4,143 M€.

	2015	2016	2017	2018
Remboursement de capital	3 000 596	2 669 073	2 866 659	3 134 080
Intérêt net	1 099 197	990 359	1 017 893	1 013 976
Annuité	4 099 793	3 659 432	3 884 552	4 148 056
Mobilisation d'emprunt			1 500 000	
Indemnités de réaménagement capitalisées	41 828		131 000	
intégration des emprunts ZAE			2 895 915	
Encours de dette au 31/12/N	35 059 064	32 389 991	34 050 247	30 916 167

Compte tenu du remboursement annuel du capital de la dette, l'encours du budget principal s'élève à 30,916 M€ au 31/12/2018.



Le niveau d'endettement, qui figure parmi les ratios d'alerte de l'Etat, annexés au compte administratif, correspond au rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio exprime le poids de la dette par rapport aux recettes courantes.

Fin 2018, le niveau d'endettement atteint 33,67% contre 37,82% fin 2017.

La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) est le ratio qui mesure la solvabilité de la Can à l'égard de ses créanciers et donc sa capacité à les rembourser. Il correspond au nombre d'années que la collectivité mettrait à rembourser la totalité du capital de sa dette en y consacrant tout son autofinancement brut.

En 2018, ce ratio s'élève à 1,99 années contre 2,54 années en 2017. La diminution constatée provient d'une augmentation de l'épargne et d'une diminution de l'encours de dette.

A noter : En prenant en compte l'épargne brute retraitée des écritures exceptionnelles, ce ratio s'élève à 2,10 années pour 2018.

1.3.4 La dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des groupements de communes à fiscalité propre comprend deux composantes :

- la dotation d'intercommunalité ;
- la dotation de compensation.

Ces dotations sont réparties en fonction de la population, du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale (CIF).

Le CIF permet de mesurer l'intégration d'un EPCI. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement. Plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus la DGF sera valorisée.

En 2018, la dotation d'intercommunalité s'élève à 2,485 M€ contre 2,683 M€ en 2017, soit -7,37%.

La dotation de compensation : Elle correspond à l'ancienne compensation "part salaires" de la taxe professionnelle et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.

Entre 2017 et 2018, la dotation de compensation diminue de -2,09% et passe de 12,935 M€ en 2017 à 12,665 M€ en 2018.

1.4 LES MARGES FINANCIERES A TRAVERS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE LA CAN

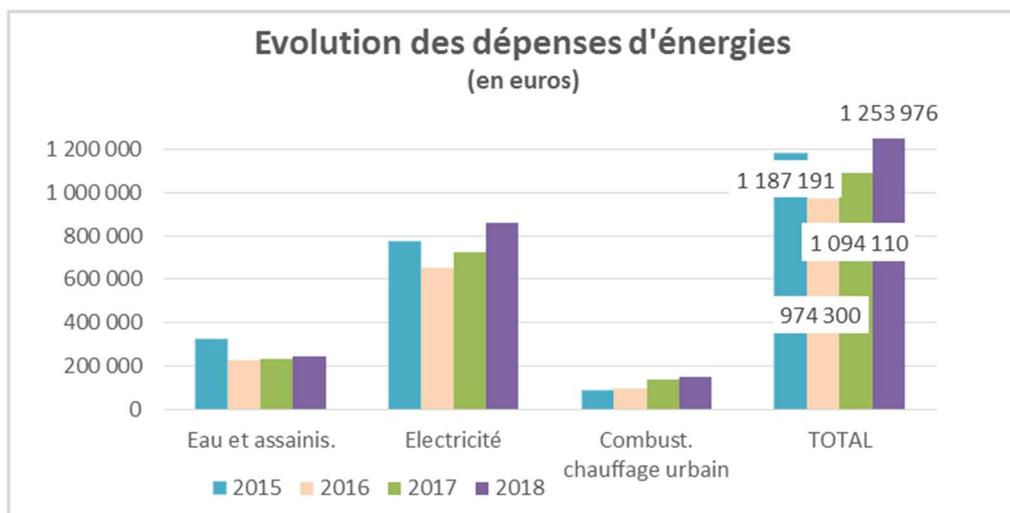
1.4.1 Les charges à caractère général (chapitre 011) : **16,744 M€** (+7,27% par rapport à 2017, soit +1,135 M€)

Les fournitures et prestations de services, imputées sur ce chapitre budgétaire, concourent à l'activité de la CAN.

L'intégration du complexe sportif de la Venise Verte, géré par convention avec la Ville de Niort, représente l'essentiel de la progression de ce chapitre budgétaire avec +0,903 M€. Il faut préciser qu'une partie de ce montant est couvert par un prélèvement sur l'attribution de compensation de la Ville (-0,725 M€ sur le chapitre 014), des recettes complémentaires de patinoire (+0,103 M€) et de la redevance d'usage du stade (+0,045 M€).

Les principales autres augmentations portent sur le poste de télécommunication (conjonction de la progression des lignes ouvertes notamment pour les portables et des problèmes de fiabilités des factures transmises par les opérateurs en 2017 rattrapées en 2018) et sur le carburant.

1.4.1.1 Les fluides (1,254 M€)



En 2018 l'augmentation est liée, d'une part, au compteur supplémentaire sur l'aire d'accueil de grand passage et d'autre part, aux dispositifs complémentaires mis en œuvre sur les piscines de Chauray et Sansais en vue de la fermeture de la piscine de Pré-Leroy pour sa réhabilitation.

Dans le cadre de la maîtrise des dépenses d'énergie, 3 chaudières gaz à condensation ont été installées (Piscine Champommier, bâtiment rue des grands champs accueillant les Directions Eau/Assainissement et la médiathèque d'Aiffres). De plus des travaux d'amélioration ont été réalisés sur les installations de chauffage du siège social de la CAN (qui ont donné toute satisfaction tout au long de l'hiver).

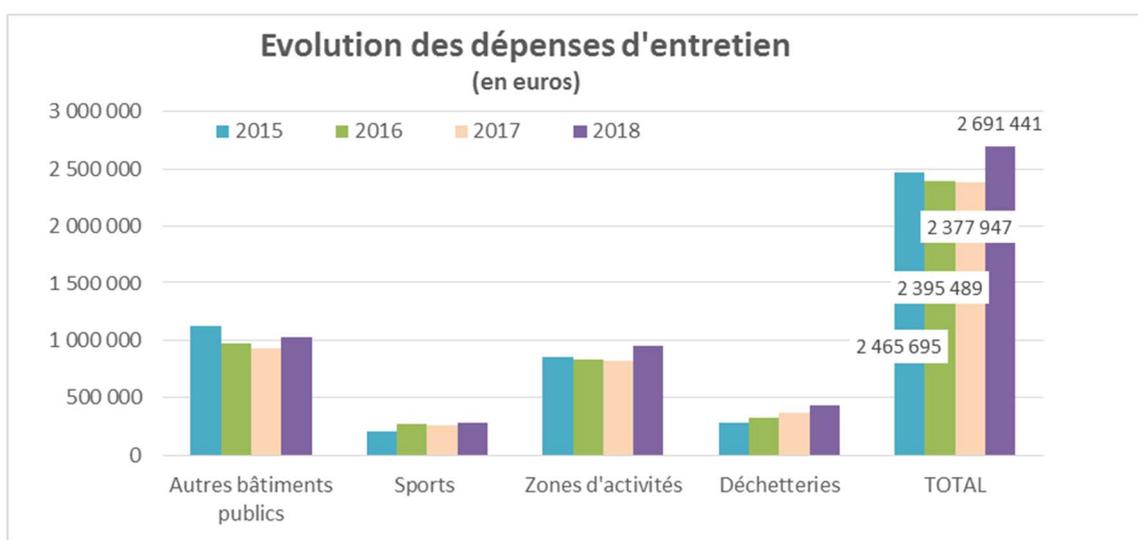
Enfin, sur 2 aires d'accueil des gens du voyage, un système de surveillance a été installé. Son effet dissuasif permet de réduire les coûts de fonctionnement induits par les actes de vandalisme et les branchements illicites sur les réseaux de fluides.

1.4.1.2 L'entretien du patrimoine (2,691 M€)

Disposer d'un patrimoine oblige à un entretien et une maintenance permanente. Ces dépenses, importantes pour garantir un accès aux services publics de qualité en toute sécurité, doivent être justement dimensionnées.

Parmi le patrimoine à entretenir, il faut noter celui des bâtiments publics administratifs et culturels (38%), les zones d'activités économiques (près de 35% des montants consacrés à ce poste), les déchetteries (16%), et les piscines (11% des dépenses).

Les facteurs, impactant directement ces dépenses, restent l'intégration des nouvelles zones d'activités économiques, l'élargissement du patrimoine immobilier et les éventuelles normes réglementaires (ADAP, commission sécurité ...).



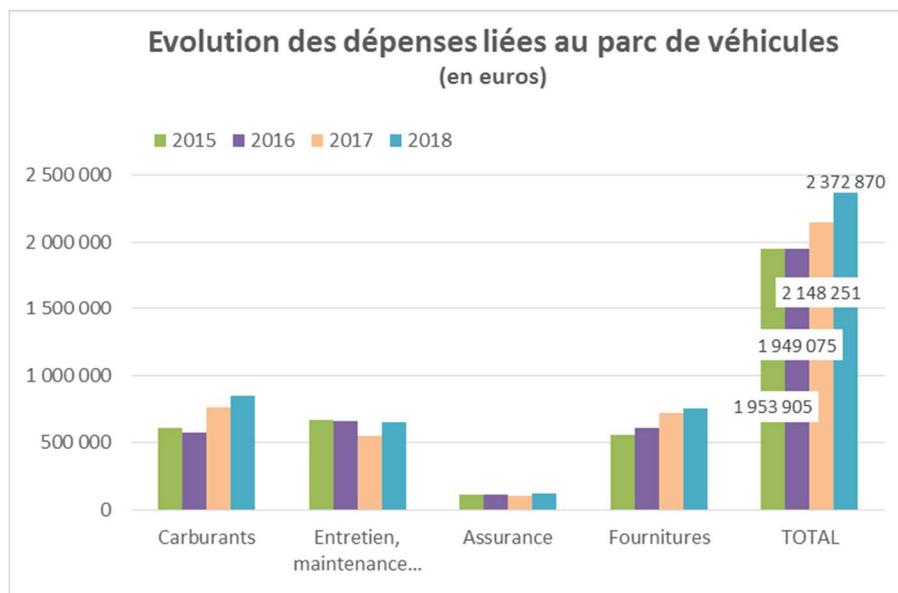
1.4.1.3 La gestion du parc automobile (2,373 M€)

Hors charges de personnel, le coût global du parc de véhicules représente 2,373 M€. Le coût des charges à caractère général afférent aux activités CAN s'établit à 1,857 M€ en 2018 contre 1,636 M€ en 2017, soit +13,49%. La part de la Ville de Niort est passée de 0,444 M€ à 0,516 M€.

En 2018, il est à nouveau constaté une évolution des dépenses, notamment celles du carburant et d'acquisition de fournitures d'entretien. Il s'agit, pour les dépenses d'entretien et de maintenance, de réparations coûteuses sur des matériels de traitement de déchets suite à sinistres pour 0,142 M€ qui ont été prises en charge par l'assurance.

Par ailleurs, d'une année sur l'autre, le coût de l'entretien des véhicules peut varier, à la hausse comme à la baisse, selon la vétusté du parc,

constructeurs et les dysfonctionnements qui demandent parfois le remplacement de pièces onéreuses sur des matériels spécifiques (camion benne, surfaceuse...).



1.4.1.4 Les prestations liées à la gestion des déchets ménagers (4,792 M€)

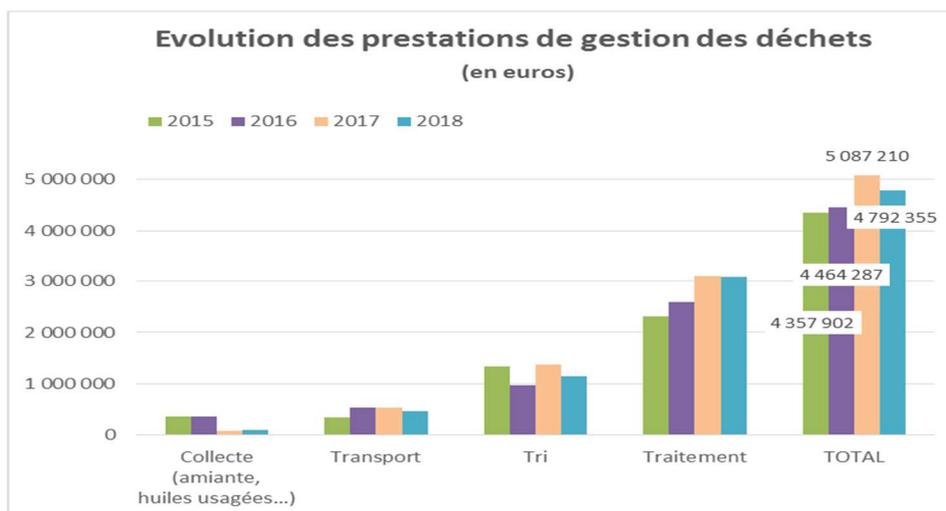
Depuis l'intégration de la politique des déchets ménagers au sein du budget principal au 1^{er} janvier 2017, ces prestations représentent le principal poste des charges à caractère général.

La comparabilité de 2018 sur 2017 n'est pas opportune puisqu'en 2017, il avait été supporté une partie de la gestion 2016 (pas de possibilités de rattachements).

Le traitement représente une part prépondérante avec près de 3 M€.

La baisse des prestations de collecte entre 2016 et 2017 s'explique par des recommandations de l'ADEME d'un changement de définition de l'activité. En effet, le ramassage des textiles entrainé dans la partie collecte en 2016, puis tri en 2017 et traitement à partir de 2018.

La hausse du coût des transports sur 2016 et 2017 provient des dépenses exceptionnelles liées à l'évacuation des déchets verts de la plateforme.



A noter : sur l'annexe relative à la gestion des déchets (page 167 du CA 2018) : en 2017, il a été constaté un déficit de l'activité de 0,918 M€ (Dépenses réelles totales - Recettes réelles totales). Cela provenait notamment d'une absence de recettes d'investissement et de dépenses de fonctionnement exceptionnelles liées à la fusion des budgets et à l'indemnité au SICTOM.

Sur 2018, on retrouve un excédent de 1,086 M€ en raison d'un produit de TEOM en progression de 0,300 M€, d'une recette exceptionnelle de remboursement d'assurance pour 0,142 M€ et une régularisation du FCTVA de 0,423 M€.

1.4.1.5 Les autres grands postes (2,237 M€)

La contribution eaux pluviales représente la part versée par le budget principal au budget assainissement, soit 5 €/habitant, afin que les équipes de cette Direction assurent l'entretien des réseaux et la part de remboursement de la maîtrise d'œuvre également assurée par ce service représentant 8% des travaux d'investissement réalisés en N-1.

Les évolutions annuelles s'expliquent notamment par le niveau des travaux réalisés chaque année et donc de la participation du budget principal au titre des 8% de maîtrise d'œuvre.

Le système informatique regroupe l'ensemble des crédits d'entretien et de maintenance du parc informatique et des logiciels. L'augmentation constatée sur les frais de télécommunication provient principalement du renouvellement du marché fin 2017 et une tarification moins avantageuse pour la CAN.

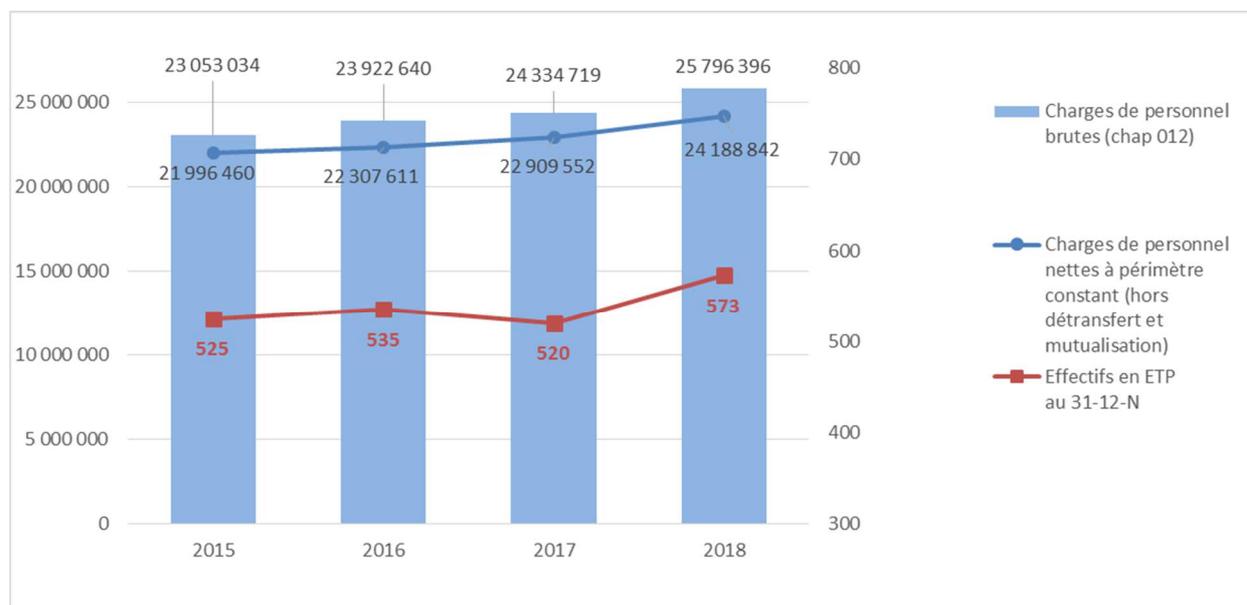
La filière numérique regroupe les évènements (Niort Numéric ; Hackathon) et l'animation autour de la promotion de la filière numérique sur le niortais (Partenariat SPN ; Start-up toi-même).

	2015	2016	2017	2018
Contribution eaux pluviales	681 986	758 055	835 787	782 946
Livres et jeux médiathèques	205 626	217 471	229 818	228 381
Système informatique	422 099	440 057	519 515	417 433
Frais de télécommunication	212 213	243 671	206 363	318 605
Habitat	260 419	153 097	199 428	23 768
Filière numérique	111 561	247 381	461 235	465 963
	1 893 904	2 059 732	2 452 146	2 237 096

1.4.2 Les charges de personnel (chapitre 012) : **25,796 M€** (+6,01% par rapport à 2017, soit +1,462 M€)

L'augmentation des charges de personnel (chapitre 012) s'élève à +6,01%. Cette variation provient principalement :

- De l'effet Glissement-vieillesse-technicité représentant environ 1% par an d'augmentation de la masse salariale, soit +0,258 M€.
- De la mutualisation de la Direction de l'informatique sur les 3 derniers mois de l'année pour +0,287 M€
- Du renforcement de l'ingénierie de la CAN pour +0,713 M€
- Des réorganisations internes entraînant des transferts de personnel du budget transport vers le budget principal pour +0,142 M€



Ce sont 22 personnes qui sont arrivées dans la collectivité, courant 2018, en remplacement de postes vacants ou en renforcement des équipes.

Il faut ajouter les agents provenant de la mutualisation de la DSI et de la réorganisation interne.

1.4.3 Les atténuations de produits (chapitre 014) : **28,401 M€** (-3,23% par rapport à 2017, soit -0,947 M€)

Ce chapitre budgétaire comporte principalement des dépenses obligatoires.

D'une part, on trouve les attributions de compensation résultant des transferts de fiscalité et des compétences (23,702 M€ en 2018).

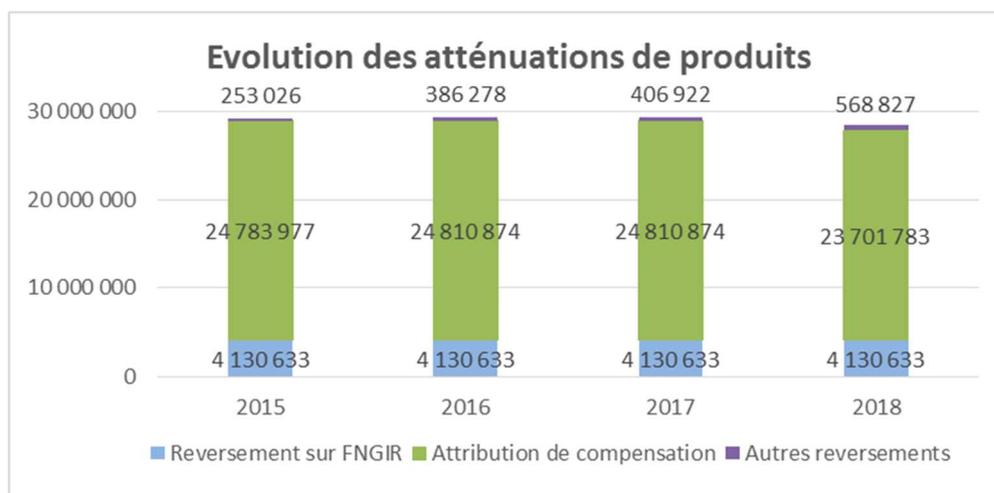
Ce montant est en diminution de 1,109 M€ par rapport à 2017 du fait du transfert du complexe de la Venise Vert et de la compétence GEMAPI.

D'autre part, la réforme de 2010 supprimant la taxe professionnelle a institué un mécanisme de garantie avec le Fonds national de garantie des ressources individuelles (FNGIR). L'objectif était que chaque collectivité dispose d'un montant de

ressources au moins égal à celui perçu avant la réforme. Selon le cas, la collectivité est prélevée au titre du FNGIR ou bien bénéficiaire du fonds (lorsque ces ressources après réforme sont inférieures à celles d'avant).

Pour la CAN, c'est un prélèvement de **4,131 M€** qui est figé chaque année.

Enfin, il est procédé à un reversement de la fiscalité encaissée sur la taxe de séjour auprès de l'office de tourisme de 0,280 M€ et il est versé une contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales pour un total : 0,165 M€.



1.4.4 Les subventions et participations (chapitre 65) : **4,186 M€** (+1,43% par rapport à 2017, soit +0,059 M€)

Le chapitre 65 globalise l'ensemble des fonds de concours en fonctionnement apportés auprès des partenaires de la CAN, mais également, les indemnités des élus, les subventions d'équilibre des budgets annexes ...

Il faut noter une maîtrise de ce chapitre alors que la CAN a repris en 2018 les contributions aux Syndicats de rivières et la lutte contre les nuisibles (ragondins) au titre de la GEMAPI (0,179 M€). Egalement, cet exercice a été la première année d'adhésion au titre des charges de fonctionnement du Syndicat Mixte Deux-Sèvres Numérique pour l'aménagement de la fibre optique (0,041 M€).

Les autres dépenses sur 2018 :

- des subventions versées à des organismes privés ou publics pour 2,825 M€ (Liste des principales subventions accordées page 37)
- des indemnités des élus pour 0,737 M€
- des subventions d'équilibre aux budgets annexes pour 0,247 M€
- une contribution au CNFPT pour mise à disposition d'un agent pour 0,130 M€

2 – ANALYSE FINANCIERE DES BUDGETS ANNEXES

2.1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Faits marquants : Le budget assainissement a connu globalement une stabilité de ces dépenses d'exploitation. Après un niveau exceptionnel des investissements 2017, l'année 2018 est revenue à un niveau plus habituel dans l'attente de la redéfinition d'une nouvelle programmation pluriannuelle d'investissement et de la phase administrative en cours préparant les échéances 2019.

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	13 244 325,93
Dépenses totales	13 244 325,93
Recettes de l'exercice	15 466 379,05
Excédent reporté 2017	482 800,00
Recettes totales	15 949 179,05
D'où un excédent au 31/12/2018 de :	2 704 853,12

INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	14 373 839,02
Déficit reporté 2017	1 836 650,23
Dépenses totales	16 210 489,25
Recettes de l'exercice	15 133 645,64
Affectation du résultat 2017 (article 1068)	1 311 971,95
Recettes totales	16 445 617,59
D'où un résultat comptable au 31/12/2018 de :	235 128,34

Soit un excédent global de clôture de 2 939 981,46

contre -41 878,28 en 2017

		2015	2016	%	2017	%	2018	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	12 514 331	13 266 964	6,01%	13 319 073	0,39%	13 663 406	2,59%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	8 277 928	8 369 757	1,11%	8 335 668	-0,41%	8 376 750	0,49%
Epargne brute	(3) = (1) - (2)	4 236 404	4 897 207	15,60%	4 983 405	1,76%	5 286 656	6,09%
Remboursement capital de la dette	(4)	2 206 993	2 238 621	1,43%	2 274 391	1,60%	2 417 731	6,30%
Epargne nette	(5) = (3) - (4)	2 029 410	2 658 586	31,00%	2 709 014	1,90%	2 868 925	5,90%
Recettes externes	(6)	3 408 821	1 112 244		4 703 196		2 926 132	
Avances remboursables	(7)	450	150		804 450		41 250	
Emprunts de l'année	(8)	3 000 000					5 000 000	
Opérations neutres de la dette	(9)	4 939 000	4 527 500		2 200 000		2 100 000	
Total Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	15 584 675	10 537 101		12 691 051		15 354 038	
Dépenses d'équipements	(11)	6 959 894	6 085 735		9 942 781		7 854 447	
Autres dépenses	(12)				8 250			
Opérations neutres de la dette	(13)	4 939 000	4 527 500		2 200 000		2 100 000	
Total Dépenses Réelles Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	14 105 887	12 851 856		14 425 422		12 372 178	
Résultat de l'exercice	(15) = (10) - (14)	1 478 787	-2 314 755		-1 734 371		2 981 860	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	2 528 461	4 007 248		1 692 493		-41 878	
Résultat de clôture	(17) = (15) + (16)	4 007 248	1 692 493		-41 878		2 939 981	
Encours de dette		44 534 524	42 295 903		41 213 912		43 836 981	
Taux d'épargne brute	EB/RRF	33,85%	36,91%		37,42%		38,69%	
Taux d'épargne nette	EN/RRF	16,22%	20,04%		20,34%		21,00%	
Taux d'endettement	Encours/RRF	355,87%	318,81%		309,44%		320,83%	
Capacité de désendettement	Encours/EB	10,51	8,64		8,27		8,29	

Il est à noter un résultat de clôture qui s'est conforté en 2018 par l'encaissement d'un emprunt de 5,000 M€. Les autres indicateurs montrent une maîtrise des charges de fonctionnement et une capacité de désendettement très intéressante pour un service public dont les renouvellements d'équipements sont plus longs.

2.1.1 Les charges à caractère général (chapitre 011) : **3,233 M€** (+14,84% comparé à 2017, soit +0,418 M€)

Les charges à caractère général connaissent une forte progression en raison d'une prestation exceptionnelle pour la dématérialisation des dossiers des abonnés (0,090 M€) et une forte majoration des charges d'électricité liée, d'une part, à la plus forte pluviométrie constatée en 2018 par rapport à 2017, et d'autre part, à un report de facturation 2017 de certains équipements sur l'exercice 2018.

2.1.2 Les charges de personnel (chapitre 012) : **2,763 M€** (-5,93% comparé à 2017, soit -0.174 M€)

La masse salariale diminue du fait d'une réorganisation au sein de la Direction.

2.1.3 Les charges de gestion courante (chapitre 65) : **0,175 M€** (-18,40% comparé à 2017, soit -0,039 M€)

Il s'agit principalement des admissions en non-valeurs (ANV) venant annuler des impayés constatés depuis plusieurs années.

Le tableau ci-dessous détaille le montant des ANV enregistrées ces dernières années.

		2015	2016	2017	2018
6541	Créances admises en non-valeur	60 105	47 450	88 944	83 969
6542	Créances éteintes	26 613	55 182	83 233	78 531
TOTAL		86 718	102 631	172 177	162 500

Au 31/12/2018, le montant des impayés du budget s'élève à 2,474 M€.

Pour faire face à ces impayés, le budget constitue annuellement des provisions. Ces dernières s'élèvent à 0,850 M€ au 31/12/2018.

2.1.4 Les dépenses d'équipements : **7,854 M€** (contre 9,943 M€ en 2017)

En 2018, il est observé une baisse des investissements en raison de l'achèvement de dossiers importants : solde des travaux sur la STEP d'AIFFRES de 0,632 M€, la finalisation du réseau du Vanneau-Irleau pour un montant de 2,218 M€.

La CAN a poursuivi le renouvellement de son patrimoine en consacrant un montant de 2,380 M€.

2.2 BUDGET TRANSPORTS

Faits marquants : L'année 2018 s'est caractérisée par le développement de l'offre initiale d'avril 2017 et la diversification des modes de mobilité (offre de location de cycles électriques).

FONCTIONNEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	15 807 777,78
Dépenses totales	15 807 777,78
Recettes de l'exercice	17 347 055,00
Excédent reporté 2017	3 712 996,22
Recettes totales	21 060 051,22
D'où un excédent au 31/12/2018 de :	5 252 273,44 €
INVESTISSEMENT	MONTANTS
Dépenses de l'exercice	1 896 761,05
Déficit reporté 2017	0,00
Dépenses totales	1 896 761,05
Recettes de l'exercice	874 410,54
Affectation du résultat 2017 (article 1068)	0,00
Résultat 2017 reporté	796 716,62
Recettes totales	1 671 127,16
D'où un résultat comptable au 31/12/2018	-225 633,89 €
Soit un excédent global de clôture de	5 026 639,55
contre	4 509 712,84
	en 2017

		2015	2016	%	2017	%	2018	%
Recettes Réelles Fonctionnement	(1)	17 387 780	16 504 760	-5,08%	17 467 679	5,83%	17 330 126	-0,79%
Dépenses Réelles Fonctionnement	(2)	15 451 270	14 222 410	-7,95%	15 292 263	7,52%	14 961 367	-2,16%
Epargne brute	(3) = (1) - (2)	1 936 510	2 282 350	17,86%	2 175 415	-4,69%	2 368 759	8,89%
Remboursement capital de la dette	(4)	0	0		0		0	
Epargne nette	(5) = (3) - (4)	1 936 510	2 282 350	17,86%	2 175 415	-4,69%	2 368 759	8,89%
Recettes externes	(6)	211 700	152 216		142 992		28 000	
Avances remboursables	(7)	0						
Emprunts de l'année	(8)	0						
Opérations neutres de la dette	(9)	0						
Total Recettes Réelles Invest	(10) = (3) + (6) + (7) + (8) + (9)	2 148 210	2 434 566		2 318 407		2 396 759	
Dépenses d'équipements	(11)	1 415 120	2 401 717		1 314 099		1 879 832	
Autres dépenses	(12)	0						
Opérations neutres de la dette	(13)	0	0		0		0	
Total Dépenses Réelles Invest	(14) = (4) + (11) + (12) + (13)	1 415 120	2 401 717		1 314 099		1 879 832	
Résultat de l'exercice	(15) = (10) - (14)	733 090	32 849		1 004 308		516 927	
Résultats N-1 (1068, 001 et 002)	(16)	2 739 466	3 472 556		3 505 405		4 509 713	
Résultat de clôture	(17) = (15) + (16)	3 472 556	3 505 405		4 509 713		5 026 640	

Le budget transport n'a pas de dette. En effet, les recettes propres couvrent les dépenses d'investissement réalisées.

2.2.1 Les charges à caractère général (chapitre 011) : **13,118 M€** (-2,34% comparé à 2017, soit -0,314 M€)

On retrouve principalement le coût de la DSP pour 10,839 M€ contre 12,116 M€ en 2017. A cela s'ajoute la compensation tarifaire qui représente une dépense supplémentaire de 1,610 M€.

2.2.2 Les charges de personnel (chapitre 012) : **0,271 M€** (-35,01% comparé à 2017, soit -0,146 M€)

Cette diminution des dépenses de personnel en 2018 est liée à la réorganisation du service avec l'affectation de trois agents sur des missions relevant du budget principal.

2.2.3 Les charges de gestion courante (chapitre 65) : **1,567 M€** (+10,17% comparé à 2017, soit +0,145 M€)

Les dépenses sur ce chapitre sont essentiellement liées à :

- La convention d'affrètement avec la Région pour 1,313 M€,
- La convention de gestion sur la centrale de mobilité avec la région de 0,067 M€,
- L'adhésion au syndicat mixte intermodal nouvelle Aquitaine de 0,016 M€,
- Les abonnements SNCF pour le TER pour 0,112 M€

2.2.4 Les dépenses d'équipements : **1,880 M€** (contre 1,314 M€ en 2017, soit +0,566 M€)

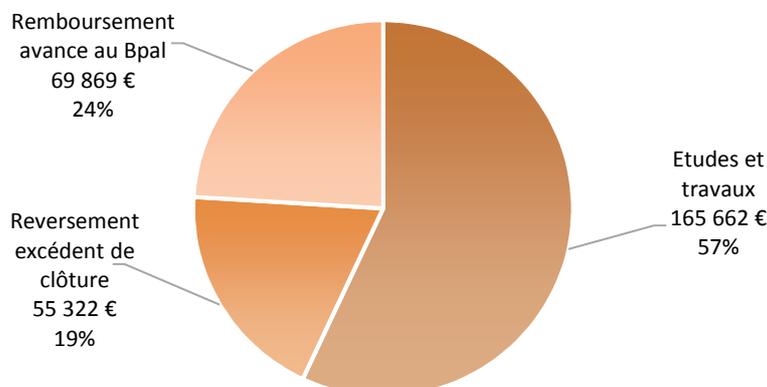
Les dépenses d'équipements 2018 sont marquées par une volonté de diversification de l'offre de mobilité :

- Achat de 5 bus à la norme Euro 6 pour 1,283 M€
- Acquisition de vélos électriques pour 0,283 M€
- Acquisition de trottinettes électriques pour 0,020 M€
- Poursuite du schéma d'accessibilité des quais de voyageurs pour 0,220 M€

2.3 SYNTHESE DES RESULTATS 2018 DES AUTRES BUDGETS

2.3.1 Zones d'activités économiques

Dépenses réelles totales : 290 853€



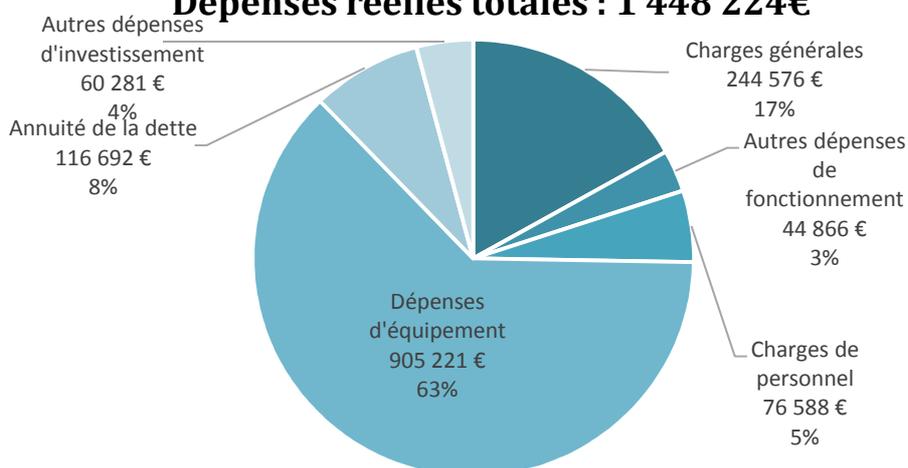
Les dépenses sont financées par les avances du budget principal (165 662 €).

Les ventes de terrains permettent de procéder à un remboursement d'avance auprès du budget principal pour 69 869 €. Il s'agit de vente de parcelles sur les zones des Pierrailleuses et Les Chéracles.

2.3.2 Immobilier d'entreprises

Le budget Immobilier d'entreprises retrace l'ensemble des activités de location aux entreprises.

Dépenses réelles totales : 1 448 224€



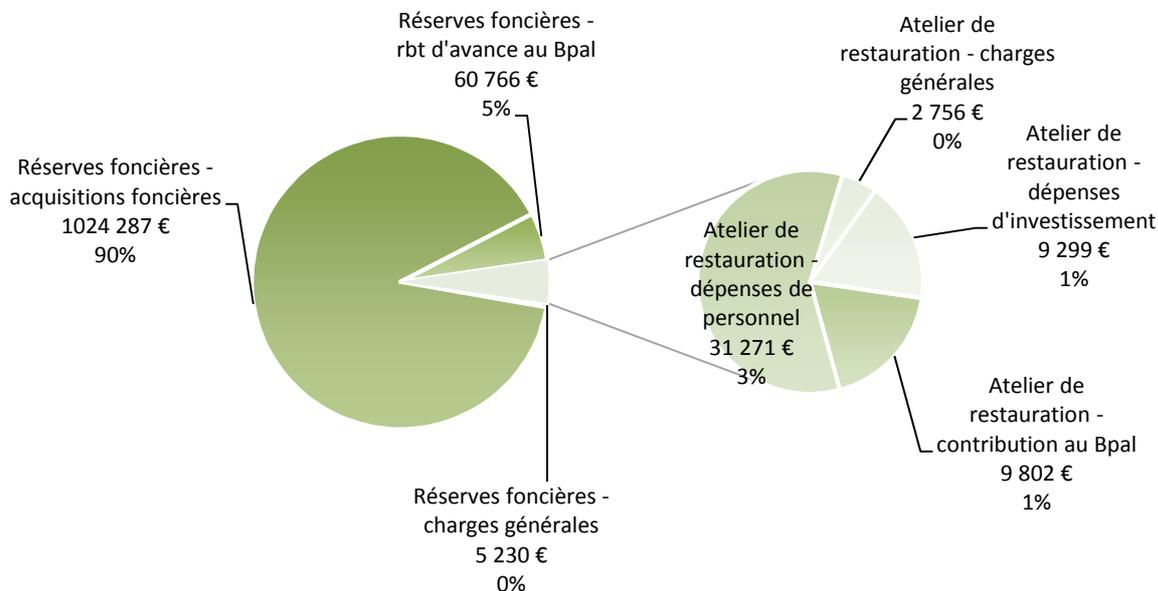
Les dépenses d'équipements de 905 221 € concernent essentiellement la pépinière Niort Tech pour 762 225 € et les ateliers relais du site les Lucs les Carreaux pour 61 999 €.

Les dépenses de fonctionnement sont financées par les recettes des services, les revenus des immeubles et les cessions d'actifs pour 460 071 € (71%) et par une subvention du budget principal pour 189 411 € (29%).

2.3.3 Activités assujetties à TVA

Suite au réaménagement des budgets en 2014, le budget AATVA comprend 2 opérations : les ateliers de restauration du Musée et les réserves foncières.

Dépenses réelles totales : 1 143 412€



Les dépenses d'investissement de 1 094 352 € concernent :

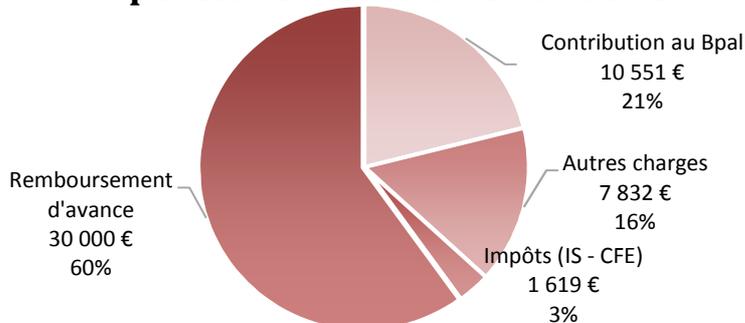
- L'acquisition de réserves foncières pour 1 024 287 € (parcelles situées sur Aiffres et Chauray),
- Le remboursement d'avance au budget principal pour 60 766 € (vente de parcelles situées sur La Clielle et La Bitarde)
- L'acquisition de matériels pour l'atelier de restauration pour 9 299 €.

Les dépenses de fonctionnement sont financées :

- Par les recettes des services de l'atelier de restauration pour 3 657 € (5,9%)
- Par une subvention du budget principal pour 57 829 € (94,1%)

2.3.4 Energies renouvelables

Dépenses réelles totales : 50 002€



En 2018, aucune nouvelle installation n'a été mise en production. Les seules dépenses concernent l'entretien et l'alimentation électrique des panneaux.

Les recettes proviennent uniquement de la vente d'électricité, pour 50 280 € sur les 3 sites en fonction (Pagnol, les ateliers sur Les Lucs les Carreaux et la STEP de Frontenay-Rohan-Rohan).

Au 31/12/2018, le solde de l'avance versée à la création du budget énergie par le budget principal est de 130 000 €.

3 – LA GESTION DE LA DETTE

L'encours total de la dette au sein de la CAN s'établit au 31 décembre 2018 à 75,732 M€, contre 76,360 M€ au 31 décembre 2017, soit -0,627 M€ (-0,82%).

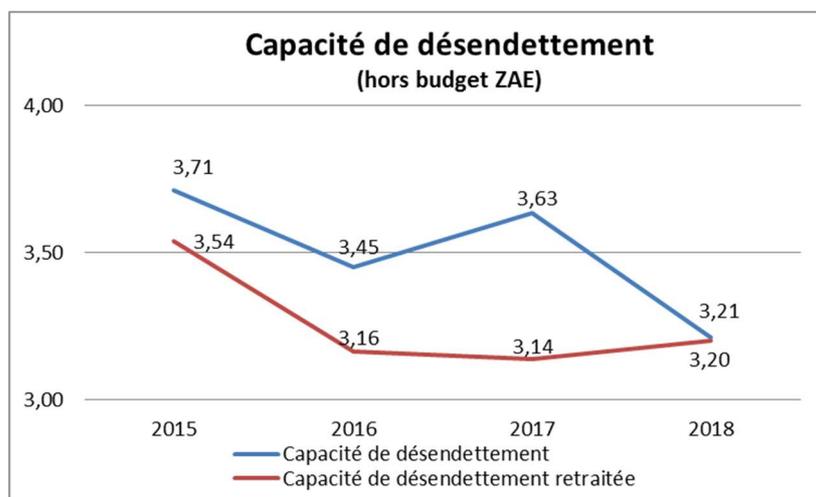
Cet encours est constitué de dette bancaire classique (74,542 M€) et d'avance remboursable (agence de l'eau pour 1,190 M€)³

Evolution détaillée de l'endettement 2018	
Capital restant dû au 31/12/17	76 359 735
Amortissement des emprunts	-5 668 503
Indemnité de réaménagement	0
Mobilisation des emprunts bancaires	5 000 000
Mobilisation des avances agence de l'eau	40 800
Capital restant dû au 31/12/18	75 732 032

Sur 2018, la CAN a été mobilisé un emprunt auprès de la Banque Postale pour un montant de 5,000 M€ sur un taux fixe à 1,82% sur 30 ans. Cet encours a été encaissé sur le budget assainissement.

3.1 LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT (HORS BUDGET ZAE)

La capacité de désendettement exprime la durée nécessaire pour rembourser l'encours de la dette en y consacrant la totalité de son épargne brute (mesurée en année). Elle correspond au rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute.



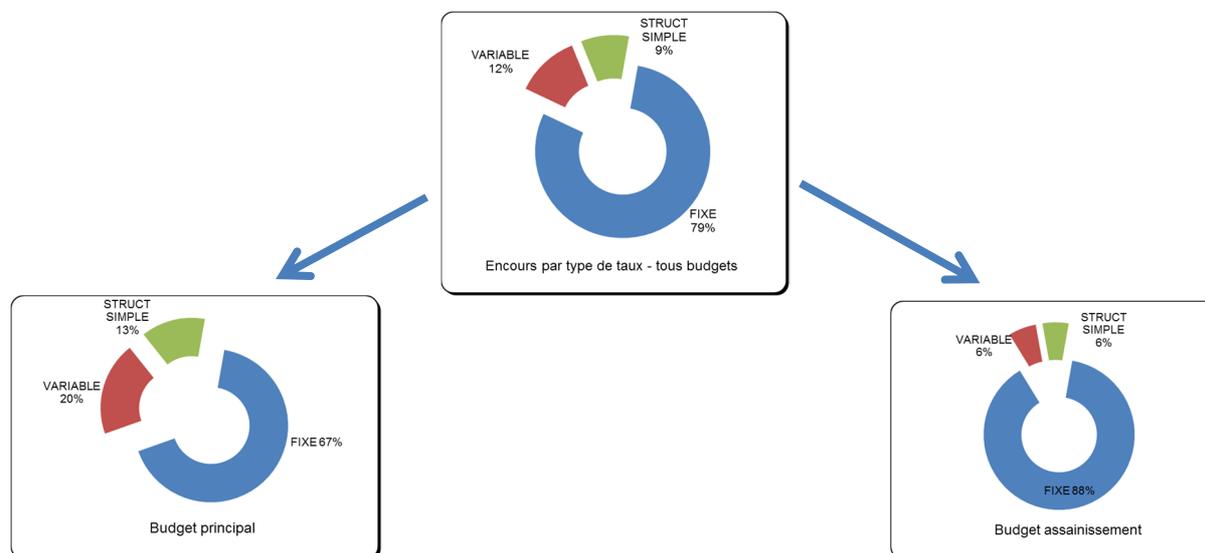
La capacité de désendettement, retraitée des écritures exceptionnelles, reste quasi stable en 2018.

³ Les emprunts agence de l'eau s'apparentent plus à des avances remboursables qu'à un encours de dette classique, la particularité étant l'absence de taux d'intérêts.

3.2 LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

Ces dernières années, la Communauté d'Agglomération du Niortais a sécurisé ses contrats de prêts à risque en les positionnant sur des taux fixes. Début 2017, les deux derniers contrats à risque classés 3E (structurés complexes) ont été renégociés.

La structure par type de taux de la dette de la CAN se présente comme suit :



L'évolution du taux moyen de la dette est le suivant⁴ :

	2015	2016	2017	2018
Taux moyen*	3,98%	3,90%	3,83%	3,67%

⁴ *Méthode par la charge : charges financières de l'année avec swap et pertes ou gains de changes hors indemnités et hors provisions / (Encours au 1er janvier + Encours au 31 décembre) / 2

4 – LES AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement sont répertoriés dans une annexe budgétaire obligatoire. Cette annexe recense les détentions de part du capital, les délégations de services publics, les garanties ou cautionnement d'emprunts et les organismes percevant une subvention de fonctionnement supérieures à 75 000 €.

4.1 LES GARANTIES D'EMPRUNTS

La Communauté d'Agglomération du Niortais garantit 78 contrats de prêts à fin 2018. Le taux de quotité garantie est de 100% pour chacun de ces contrats hormis ceux concernant la zone concédée « Terre de sport » garantis à 80%.

Les garanties d'emprunt accordées sont portées par le budget principal uniquement.

Bénéficiaire	type	Quotité garantie (%)	Capital initial mobilisé au 31/12/2018	Capital restant dû au 31/12/2018
3F IAA	Logements sociaux	100%	652 481	651 334
Deux-Sèvres Habitat	Logements sociaux	100%	5 140 124	4 918 917
SEM immobilière et économique	Résidence universitaire	100%	2 724 163	2 586 496
	Logements sociaux	100%	1 500 992	1 471 304
SMO Niort terminal	Niort terminal	100%	5 600 000	4 620 000
Deux-Sèvres Aménagement	Terre de sports	80%	9 120 000	6 455 707
Total général			24 737 760	20 703 759

Ratio d'endettement des garanties d'emprunt	
Annuités garanties 2018	1 701 248
+ Annuité nette de la dette	4 247 455
- Provisions pour garanties d'emprunts	0
Total des annuités	5 948 704
Recettes réelles de fonctionnement	91 818 835
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice	6,48%

Conformément aux articles L.2252-1, L.2252-2 et D.1511-30 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la part totale de garantie d'emprunt accordée ne doit pas excéder 50% des recettes réelles de fonctionnement.

Le taux des garanties d'emprunt accordées correspond au total des annuités (Dette propre + dette garantie hors logement social) sur les recettes réelles de fonctionnement. Il s'élève à 6,48% en 2018.

4.2 LES DETENTIONS DE PARTS EN CAPITAL

Les articles L.2253-1 et suivants du CGCT prévoient les conditions de participation des collectivités au capital de sociétés.

En sont exclues les participations dans le capital d'une société commerciale et de tout autre organisme à but lucratif n'ayant pas pour objet d'exploiter les services publics.

Budget	Organisme	Objet	Montant
Principal	Deux-Sèvres Aménagement	Société d'économie mixte locale de gestion des grands projets de l'étude à la commercialisation (Batipolis, Niort-terminal...) en lieu et place de la collectivité	75 000 €
	Elan coopératif niortais	SCIC société coopérative d'intérêt collectif sensibilisant les entreprises et les consommateurs à l'économie locale durable	2 000 €
	SPL Unitri	Société publique locale créée pour la réalisation d'un centre de tri interdépartemental	126 558 €
	SEM Niort Terminal Promotion	Syndicat assurant le déploiement du projet de la plate-forme Niort Terminal via la promotion et la commercialisation	1 180 000 €* <hr/>
Transport	SO-SPACE	Société d'économie mixte de gestion des parkings niortais	1 525 €
	SEMTAN	En cours de dissolution	150 000 € <hr/>

* La prise de participation totale de la CAN s'élève à 2 359 900 €. Le solde sera versé sur appel du conseil d'administration de la SEM.

Dans le cadre du changement de délégataire de transport public, la SEMTAN sera dissoute en 2021 et le capital ne sera libéré qu'à ce terme. En effet, cette dernière doit percevoir, trois ans après son dernier exercice budgétaire, le paiement du Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE).

4.3 LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Le versement d'une subvention doit répondre à un « intérêt public local ».

L'article L.2313-1 du CGCT prévoit une information au Conseil dans le cadre des subventions supérieures à 75 000 €.

Par ailleurs, l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 prévoit que toute attribution de subvention supérieure à 23 000 € doit faire l'objet d'une convention entre les parties.

Budget	Organisme	Objet	Montant 2018
	Calyxis pole d'expertise du risque	Association positionnée sur l'information et la sensibilisation du public à la prévention des risques	160 000
	Carrefour pour l'emploi	Forum permettant d'aider et de conseiller les demandeurs d'emploi, de mobiliser les acteurs locaux et de fluidifier le marché du travail	80 000
	Comité de bassin d'emploi	Instance de dialogue social territorial proposant, orientant et/ou mettant en œuvre des actions de nature à favoriser le maintien et le développement de l'emploi	149 476
Principal	Chambre régionale ESS	Forum de l'économie sociale et solidaire (édition 2017)	80 000
	Département information logement	PLH et plateforme de rénovation énergétique	108 900
	Mission locale du pays niortais	Association apportant des réponses aux jeunes sur les questions de l'emploi, de la formation mais aussi sur le logement ou la santé.	156 430
	Office de tourisme communautaire	Promouvoir le tourisme	450 000
	Université de Poitiers	Enseignement supérieur	620 000
	L'escale	PLH - Habitat jeunes - SILOG - Cap jeunes	125 000
	L'étudiant	Participation au salon de l'étudiant	75 000

4.4 LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

	Tiers concerné	Objet	2018
Communes et syndicat	Amuré	PACT	5 642 €
	Bessines	PACT	23 158 €
	Beauvoir s/Niort	PACT	18 006 €
	Le Bourdet	Fonds de concours antérieur 2014	2 424 €
	Chauray	PACT	77 730 €
	Echiré	PACT	84 053 €
		Convention bâtiment	42 250 €
	Frontenay RR	Fonds de concours antérieur 2014	2 200 €
	Germond-Rouvre	PACT	15 419 €
	La Foye Monjault	PACT	18 206 €
	La Rothenard	PACT	9 364 €
	Magné	PACT	81 173 €
	Niort	PACT	975 750 €
		Fonds communautaire patrimoine	4 113 €
	Prahecq	PACT	15 798 €
	Priairé	PACT	4 107 €
	Prin Deyrancon	PACT	17 112 €
	St-Gelais	PACT	48 724 €
	St-Georges de Rex	Fonds communautaire patrimoine	560 €
		PACT	10 118 €
	Sansais	PACT	26 111 €
	Sciecq	PACT	5 366 €
	St-Maxire	PACT	14 449 €
		Prevention dechets	246 €
	St-Martin de Bernegoue	PACT	7 311 €
	St-Romans des Champs	PACT	17 041 €
	St-Symphorien	PACT	20 918 €
	Thorigny s/ le Mignon	PACT	4 578 €
	Usseau	PACT	12 560 €
	Vallans	PACT	35 875 €
	Villiers en plaine	PACT	78 579 €
	Vouillé	PACT	77 716 €
Sous-total Communes et syndicats			1 756 657 €
Sociétés	SOLHA Solidaires pour l'habitat	PLH - Amélioration de l'habitat	77 365 €
	Immobilière Atlantic Aménagement	PLH	988 841 €
	Crédit Agricole	PLH	51 349 €
	Crédit foncier	PLH	5 374 €
	Caisse fédérale	PLH	22 702 €
	SEM d'aménagement et patrimoniale	PLH	435 500 €
	Habitat Sud deux Sèvres	PLH	667 530 €
	Sous-total Sociétés		
Particuliers	Divers particuliers	PLH - Amélioration de l'habitat	47 923 €
	Restaurant inter-administratif	Subvention achat de matériel	1 148 €
	Ass. Pour l'insertion via économique	AIVE Mobilité	22 000 €
	Ass. Vivre ensemble au Clou	Déménagement	8 000 €
	Bouchet		
Sous-total Particuliers / Associations			79 071 €
Conseil départ.	Département	Echangeur RD743	135 274 €
		Eaux pluviales	215 935 €
	Sous-total Conseil Départemental		
TOTAL SUBVENTIONS VERSEES			3 768 069 €

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190527-C20-05-2019-DE
Date de télétransmission : 06/06/2019
Date de réception préfecture : 06/06/2019

4.5 LES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Les délégations de service public (DSP) sont des contrats par lesquels les collectivités confient la gestion d'un service public à un délégataire (public ou privé). La rémunération de ce dernier est liée au résultat d'exploitation du service.

La CAN a renouvelé la DSP pour l'organisation et la gestion de l'activité mobilité en retenant la société TRANSDEV au 1^{er} avril 2017. La rémunération associée à ce type de contrat évolue selon le service rendu et les dispositions contractuelles en terme d'actualisation de prix (carburant ; salaires...).

4.6 LES CONCESSIONS PUBLIQUES D'AMENAGEMENT

La concession d'aménagement est un contrat par lequel la personne publique ayant pris l'initiative de l'opération en délègue l'étude et la réalisation à un aménageur public ou privé.

Le concessionnaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements concourant à l'opération prévus dans la concession, ainsi que la réalisation des études et de toutes missions nécessaires à leur exécution. Il peut être chargé par le concédant d'acquérir des biens nécessaires à la réalisation de l'opération, y compris, le cas échéant, par la voie d'expropriation ou de préemption. S'il a mandat, il peut procéder à la vente, à la location des biens immobiliers situés à l'intérieur du périmètre de la concession.

Dans ce cadre juridique, la Communauté d'Agglomération a fait le choix de déléguer l'aménagement de la zone « Batipolis » à Deux-Sèvres Aménagement, contrairement aux autres zones d'activités qui sont gérées en régie.

La délégation de la zone « Batipolis » a pris fin le 3 octobre 2018.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CAN a également récupéré la gestion de la zone d'activité Terre de Sport aménagée sous cette même forme juridique.

Une avance de 1,400 M€ a été versée en 2018 et un premier remboursement de 0,465 M€ a été effectué sur l'avance réalisée en 2017.